

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 mai 2010

Sous la présidence de M. RIGAL Christian

Etaient présents: MARTY Jean-Pierre, VIGUIER Serge, OULES Elisabeth, MAFFRE Jérôme, OULES Thierry, BLOY Xavier, GALAND Georges, VIALA Lionel, GOUT Grace, SEGUIER Daniel et AZAIS Alain.

Etait absent : Christian ROUQUETTE et Cédric ALIES

Secrétaire de séance : Daniel SEGUIER

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 AVRIL 2010.

Signature de la convention entre la commune et l'association « Les bons goûts du Sidobre et des Monts de Lacaune »

Cette association a exprimé le besoin d'un local équipé pour valoriser, par la vente, des produits des agriculteurs et artisans locaux de façon à les rendre plus accessibles à la population locale et de passage.

Le local proposé par la commune est situé à CASTELNAU-DE-BRASSAC (Tarn), Biot, d'une superficie de 30 m², entièrement rénové pour l'occasion. Il est proposé un loyer annuel, payable tous les ans, à partir du 1er janvier 2011 pendant une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association "Les bons goûts du pays Sidobre et des Monts de LACAUNE", dont le siège social est à CASTELNAU-DE-BRASSAC (Tarn).

Achat terrain Consorts MARAVAL par la commune à Naibots BIOT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour construire une maison de retraite pour personnes handicapées sur la Commune. Après recherche de terrains constructibles existants, une parcelle appartenant aux consorts MARAVAL conviendrait parfaitement, située à "Naibots", et cadastrée : section K, n°305, pour une contenance de 1ha 48a 40ca.

Les propriétaires ayant accepté de la vendre à la Commune au prix de 120 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer au nom de la Commune l'acte d'achat.

Redevance d'occupation du domaine public dûe par EDF pour l'année 2010.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) occupe le domaine public de la commune par le biais de ses ouvrages de transport et de distribution électrique. A ce titre, la commune est en droit de percevoir une redevance d'occupation du domaine public (RODP) chaque année. Pour l'année 2010, le montant de la redevance proposée est de 180 €. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré décide de fixer le montant de la redevance RODP à la somme de 180 €.

Réactualisation du tarif de la garderie municipale.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réactualiser le tarif de la garderie municipale pratiqué à l'école de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré décide de confirmer le prix de la garderie municipale à 8 € forfaitairement par an pour les parents d'élèves de l'école de la Commune pour les Horaires suivant : 7h 30-8h 30 et 16h30-17h30.

Modification du tableau des effectifs de la collectivité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Pierre BENOIT, adjoint technique de 2nd classe, a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe organisé par le Centre de Gestion du Tarn en 2010. La Commission administrative paritaire du 29 avril 2010 a donné son accord pour l'avancement de grade de cet agent.

L'arrêté de tableau annuel d'avancement ayant été établi, il convient désormais de délibérer sur la modification du tableau des effectifs afin de créer le cadre d'emploi correspondant.

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 mai 2010

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré décide de modifier le tableau des effectifs de la filière technique de la collectivité comme suit à compter du 1^{er} juin 2010 :

L'effectif de la filière technique sera de :

Grade : Adjoint technique 2nd classe : 1 à temps complet ; Poste non-titulaire

Grade : Adjoint technique 1^{ère} classe : 2 à temps complet ; Poste titulaire

Grade : Adjoint technique 2nd classe : 1 à temps non complet ; 17 heures 30 par semaine ; Poste non titulaire ;

Grade : Adjoint technique 2nd classe : 1 à temps non complet : 6 heures par semaine ; Poste non titulaire ;

L'effectif des filières administrative et sociale : sans changement.

Rattachement de la commune à la Trésorerie de Vabre.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune est aujourd'hui rattachée à la Trésorerie de ROQUECOURBE (Tarn), suite à la fermeture de la Trésorerie de BRASSAC (Tarn)

Compte tenu du fait que la Communauté des communes des Vals et Plateaux des Monts de LACAUNE dont CASTELNAU DE BRASSAC fait partie, est rattachée à la Trésorerie de VABRE, il convient de rattacher la commune de CASTELNAU DE BRASSAC à la même Trésorerie.

La date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré décide de rattacher la commune de CASTELNAU-DE-BRASSAC à la Trésorerie de VABRE.

Classement de la voirie communale revêtue d'intérêt local.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour l'inventaire de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'actualiser le nouvel inventaire des voies à classer dans la voirie communale revêtue d'intérêt local.

Institution d'une redevance journalière pour l'utilisation du domaine public pour les essais automobile appliquée à l'association PAYRIN CARAIBES.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association PAYRIN CARAIBES fait régulièrement des demandes d'autorisation d'utilisation des voies communales (pistes forestières et chemins ruraux) pour des essais automobiles.

Il est proposé au Conseil d'instituer une redevance d'utilisation du Domaine publique applicable à l'association PAYRIN CARAIBES, pour un montant de 200 € par jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré décide d'instituer une redevance d'utilisation du Domaine publique applicable à l'association PAYRIN CARAIBES pour le montant de 200 € (deux cent euros) par jour.

Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

La commune de Castelnau de Brassac compte un nouvel employé communal, Monsieur Thierry DECRUYENAERE, embauché le 17 mai dernier dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), pour une durée de 8 mois, renouvelable, pour 35 heures par semaine.

A l'occasion du départ en retraite de Madame Anne-Marie OULES, la mairie organise un « apéritif », le samedi 04 septembre 2010 à partir de 11 h 30, à Biot Vous êtes tous conviés à cette rencontre amicale.

Pour ceux qui souhaitent, participer au cadeau, une enveloppe est ouverte au secrétariat de la mairie jusqu'au 15 août prochain.